

C'ma CARTE

Un habitat, des avantages !



Conditions générales applicables au 15 mars 2017

// Preamble :

L'opération commerciale «C'ma carte» est proposée par Chaumont HABITAT, Office Public de l'Habitat, ayant son siège social, 51 rue Robespierre à Chaumont, enregistré au RCS sous le n° 275 2000 38000 30. Les objectifs de cette action promotionnelle sont de récompenser la fidélité des clients de Chaumont HABITAT, de renforcer et entretenir les liens avec les acteurs locaux et de donner une image positive et dynamique de l'Office.

1- Adhésion au programme

1.1 Conditions d'adhésion

Peuvent adhérer au programme, outre les salariés de Chaumont HABITAT, toutes **les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et titulaires d'un contrat de bail habitation au moment de l'adhésion**, dans la limite d'une seule adhésion par logement, à l'exception des appartements en colocation.

L'adhésion à l'opération «C'ma Carte» est nominative et gratuite.

L'adhésion entraîne la délivrance d'une carte «C'ma Carte». La carte est nominative et utilisable par les co-contractants et strictement personnelle. Elle ne peut être ni vendue, ni cédée, ni prêtée. Elle est valable un an à la date de délivrance.

L'adhésion engendre l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les adhérents acceptent que l'action promotionnelle et ses conditions générales soient modifiées, en tout ou partie, à tout moment et sans préavis de Chaumont HABITAT.

1.2 Modalités d'adhésion

Pour adhérer au programme, il suffit au client de renseigner un bulletin d'adhésion transmis par Chaumont HABITAT.

Pour obtenir le bulletin, le client pourra contacter Chaumont HABITAT, par :

- **par courrier** : Chaumont HABITAT - Opération «C'ma Carte» - 51 rue Robespierre - BP 39 - 52002 Chaumont cedex
- **par téléphone** : 03 25 32 54 62
- **par mail** : contact@chaumonthabitat.fr

L'adhésion est confirmée à la réception du formulaire signé et par la remise de la carte «C'ma carte» au client dans un délai maximum de 4 semaines.

Tout bulletin d'adhésion incomplet, erroné ou illisible ne sera pas pris en compte. Le client garantit, sur son bulletin d'adhésion, l'intégrité et la véracité des informations transmises.

Chaumont HABITAT ne saurait être tenu pour responsable d'une fausse déclaration ou d'une déclaration erronée.



C'ma CARTE

Un habitat, des avantages !



Conditions générales applicables au 15 mars 2017

2- Perte ou vol de la carte «C'ma Carte»

En cas de perte ou de vol de la carte «C'ma Carte» l'adhérent devra, dès la constatation de l'événement, faire une déclaration auprès de Chaumont HABITAT et solliciter, éventuellement son remplacement.

Chaumont HABITAT ne peut être tenu pour responsable à l'égard de ses adhérents en cas d'utilisation frauduleuse de leur carte «C'ma Carte».

3- Avantages de l'opération «C'ma Carte»

3.1 Auprès d'enseignes partenaires

Les avantages préférentiels dont bénéficient les titulaires de la carte «C'ma Carte» sont préalablement négociés par Chaumont HABITAT auprès d'enseignes partenaires. Ils sont listés de manière exhaustive sur le site internet de Chaumont HABITAT et dans le dépliant relatif à la carte «C'ma Carte», disponible à l'accueil de l'Office.

Les avantages sont octroyés sur présentation de la carte «C'ma Carte» aux enseignes ayant un partenariat en cours de validité.

Chaumont HABITAT reste tiers aux transactions ou contrats souscrits entre le titulaire de la carte et l'enseigne. L'Office décline toute responsabilité dans le cas où un litige surviendrait entre une enseigne et le titulaire de la carte.

3.2 Les services + de Chaumont HABITAT

Les services + accordés par Chaumont HABITAT sont des prestations gratuites.

Ces services + sont accessibles sous certaines conditions (temps d'occupation du logement, justificatif médical... etc). Un contrôle sera effectué par notre Direction Sociale et Commerciale.

Ces prestations de Chaumont HABITAT portent sur :

- Le maintien dans le logement via des travaux d'adaptation, réservé aux clients en situation d'handicap ou âgés de plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif médical.
- Des conseils et apprentissages pour la réalisation de travaux d'embellissement avec l'équipe technique de l'Office, valable 1 fois par an.
- L'accès à des ateliers thématiques proposés par les services de Chaumont HABITAT sur inscription (bricolage, informatique, éducation budgétaire, création de produits ménagers...etc).
- Des offres promotionnelles et ponctuelles (offre de parrainage, panier garni, promotion garages et parkings...)

4- Réclamations

Toute réclamation relative à l'opération commerciale «C'ma carte» doit être adressée par courrier à : Chaumont HABITAT - Opération «C'ma Carte» - 51 rue Robespierre - BP 39 - 52002 Chaumont cedex

5- Conditions et procédures de résiliation

5.1 Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut décider à tout moment de résilier son adhésion à l'opération commerciale «C'ma carte». Pour ce faire, il doit retourner sa carte à l'adresse précédemment indiquée (art. 4)



C'ma CARTE

Un habitat, des avantages !



Conditions générales applicables au 15 mars 2017

5.2 Résiliation à l'initiative de Chaumont HABITAT

Toute fraude ou tentative de fraude, ainsi que tout non-respect des présentes conditions générales ou de ses annexes, peut-être sanctionné par le retrait immédiat de la carte «C'ma Carte» par Chaumont HABITAT.

5.3 Résiliation de plein droit

Tout déménagement hors mutation dans un autre logement de Chaumont HABITAT, engendre la résiliation de l'adhésion à l'opération commerciale «C'ma Carte».

Toute résiliation ou fin de bail du client, à quelque titre que ce soit, ou fin de contrat de travail des salariés de Chaumont HABITAT, engendre la résiliation de l'adhésion à l'opération «C'ma Carte».

5.4 Effets de la résiliation

Dans tous les cas, la fin de l'adhésion implique un retrait complet de l'opération commerciale «C'ma Carte» et la restitution immédiate de la carte «C'ma Carte».

Aucune indemnité ne peut être réclamée, à quelque titre que ce soit, par l'adhérent qui voit son adhésion résiliée.

6- Informatique et libertés

La mise en place de l'opération commerciale «C'ma Carte» a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL «Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés».

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression aux données le concernant. Pour l'exercer, il suffit de contacter Chaumont HABITAT :

- **par courrier** : Chaumont HABITAT - Opération «C'ma Carte» - 51 rue Robespierre - BP 39 - 52002 Chaumont cedex
- **par téléphone** : 03 25 32 54 62
- **par mail** : contact@chaumont Habitat.fr

7- Evolution de l'opération commerciale «C'ma carte»

Les présentes conditions générales et leurs annexes peuvent être modifiées ou suspendues à tout moment par Chaumont HABITAT. Dans cette hypothèse, Chaumont HABITAT en informera les adhérents préalablement et sous un délai de préavis de deux mois. Cette information se fera par tout moyen que Chaumont HABITAT jugera approprié. Aucune indemnité ne sera versée en cas de modification ou suspension des conditions générales.

En cas de suspension définitive ou de cessation de l'opération commerciale «C'ma Carte», les adhérents disposeront d'un délai de deux mois pour restituer la carte. Elle deviendra sans effets auprès des enseignes anciennement partenaires.

